

- Je me réjouis de l'excellente initiative du FOGAR et de la République du Sénégal d'organiser un tel événement. Ceci confirme que les autorités locales et régionales sont désormais des acteurs à part entière du développement comme cela a été reconnu dans la Communication de la Commission d'Octobre 2008.

- Mon intervention s'articule autour des deux points suivants: (1) rôle des régions et des collectivités locales dans le cadre de la coopération au développement entre l'UE et les pays en développement; (2) rôle de ces mêmes entités dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, thème de cette conférence et plus concrètement comment notre coopération peut faciliter cette approche.

- Passons tout d'abord à mon argument principal: le rôle des régions et des autorités locales dans la coopération au développement et je m'adresserai tout d'abord à vous autorités locales des pays en développement. Je souhaite rappeler que la politique de coopération de l'UE avec les pays en développement est fondée principalement sur les relations avec des Etats souverains et non avec des entités décentralisées. Cependant, cela n'exclut nullement leur participation. Les bases juridiques guidant notre action - et notamment l'accord de Cotonou - reconnaissent aux autorités locales le droit d'être "informées et

impliquées dans la consultation sur les politiques et stratégies de coopération, et sur les priorités de la coopération". Je voudrais ici réaffirmer l'engagement de la Commission à mettre en œuvre ces principes.

- La Commission européenne reconnaît (ma présence ici en témoigne) le rôle que les autorités décentralisées peuvent jouer en raison de leur proximité et donc de leur meilleure connaissance des préoccupations des citoyens; dans ce contexte, il est souhaitable (et la Commission y travaille) de faire avancer les processus de décentralisation et de déconcentration.
- Les processus de décentralisation reposent sur la délégation de responsabilités. À cet égard, il est essentiel que les autorités locales aient la capacité de réaliser des programmes et de répondre aux besoins des bénéficiaires. Ce n'est pas un problème à court terme, mais une lame de fond qui va durer et constituer un terrain idéal pour semer les graines du développement local. Habilitier les administrations locales à travers la décentralisation et la déconcentration des pouvoirs conduit à une prise de décision plus proche des gens, des communautés et des individus qui sont les cibles et les bénéficiaires des investissements publics. En outre, il apporte des possibilités d'amélioration de la gouvernance par des processus de décision plus courts et des liens plus étroits entre les élus, les administrations et les collectivités.
- La CE se penche sur les voies et moyens d'impliquer les régions et les autorités locales dans la coopération au développement. À cette fin, plusieurs manifestations ont eu lieu au niveau européen,

y compris "Les Assises de la coopération décentralisée" le 2 décembre 2009 à Bruxelles. L'organisation de cette réunion est une conséquence directe de la **Communication** de la Commission de 2008¹ sur "**Les autorités locales, des acteurs en faveur du développement**" qui appelle à la mise en place d'un dialogue "sous l'égide du Comité des régions (CoR)."

- Dans ce contexte, la Commission, conjointement avec le Comité des Régions (européen), prend des mesures pour faciliter le travail des régions du Nord dans la coopération au développement, en accord avec les objectifs d'efficacité de l'aide. Parmi les nouveaux acteurs qui ont émergé dans la coopération au développement, la Commission européenne estime que les administrations régionales et locales des États membres de l'UE peuvent avoir un rôle distinct à jouer, notamment dans l'accompagnement des processus de décentralisation et de développement local de leurs homologues dans le monde en développement. Ils sont de plus en plus professionnels dans leur approche et sont de plus en plus capables de rassembler un large éventail de partenaires dans leurs programmes de coopération: les institutions publiques (par exemple les administrations locales), des entreprises privées, des fondations, la société civile comme les organisations d'agriculteurs et des coopératives, et les ONG. En réunissant un large éventail de partenaires, les régions du Nord peuvent soutenir l'action locale dans une grande variété de domaines: de la planification des ressources à la formation du personnel, des services financiers au développement du marché, de l'organisation et la prestation de

¹ COM(2008)626

services sociaux à la gestion environnementale des ressources naturelles.

- Passons maintenant au deuxième sujet de mon intervention: la sécurité alimentaire et le rôle des régions. Rappelons que la sécurité alimentaire est un objectif de développement qui vise à garantir que suffisamment de nourriture de bonne qualité soit disponible pour tous et que tout le monde y compris les plus défavorisés, y ait accès à tout moment. Cet objectif ne peut être atteint que lorsque les gens ont la possibilité soit de cultiver la terre, soit de gagner suffisamment leur vie pour acheter de la nourriture, ou dans certains cas, de la recevoir à travers des programmes de sécurité sociale.

- Avec le nombre croissant de personnes souffrant d'insécurité alimentaire résultant des défis liés au changement climatique, de la croissance démographique et de la volatilité des prix alimentaires, les tâches auxquelles les pays en développement sont aujourd'hui confrontés en matière de sécurité alimentaire sont énormes. Elles exigent une hiérarchisation appropriée de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les politiques et programmes de développement, comme demandé aujourd'hui par la communauté internationale par exemple dans l'Initiative de sécurité alimentaire de l'Aquila en 2009 et dans le programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), qui sont tous deux pleinement soutenu par la CE.

- Etant donné les défis énormes autour de la faim, la malnutrition et la sécurité alimentaire dans le monde, la Commission a renforcé

son appui à la sécurité alimentaire. Tout d'abord, dans ses partenariats avec les pays, la Commission soutient directement les gouvernements dans l'élaboration des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire. Ce travail nécessite la participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris les organisations d'agriculteurs. Il s'agit également d'un lieu pour l'engagement actif des autorités locales et une occasion pour renforcer leur rôle dans le dialogue politique au niveau national. La Commission européenne est prête, aussi par ses délégations dans les pays en développement; dans la mesure où elle est concernée, à vous soutenir dans cette démarche.

- En second lieu, la crise alimentaire a justifié une aide financière supplémentaire, non seulement de nature humanitaire (que la Commission a fourni par ECHO - €150 millions supplémentaires), mais également par la coopération au développement. En 2008, la facilité alimentaire de 1 milliard d'euros a été créée pour atténuer les effets de la crise des prix alimentaires. Elle a été rapidement mise en place, la quasi-totalité de la contractualisation étant déjà terminée. . Les projets approuvés sous la facilité alimentaire visent (i) à améliorer la capacité de production agricole par la fourniture d'intrants agricoles (semences, engrais, vaccins...), (ii) à fournir des petites infrastructures et au renforcement des capacités, et (iii) à faciliter l'accès aux filets de sécurité. La plupart des projets et programmes dans les 50 pays ciblés sont en cours ou en démarrage, et trouvent souvent leur articulation au niveau local, où ils sont mis en œuvre par les organisations des NU, les administrations nationales ou les acteurs non-étatiques.

- Les activités sous la facilité alimentaire seront suivies très attentivement et évaluées par des experts indépendants. Les exemples de bonnes pratiques de la facilité alimentaire pourront inspirer les acteurs locaux et leur donner des idées sur ce qu'ils pourraient efficacement faire au niveau local.

- Cette conférence nous a fourni des conclusions significatives à cet égard. Puisque la sécurité alimentaire est une question de produire, de distribuer et d'accéder à des produits alimentaires, un certain nombre d'activités pourraient être avantageusement initiées/soutenues au niveau local. A ce stade, je voudrais identifier un certain nombre de secteurs potentiels pour une action à ce niveau:
 1. Les acteurs locaux pourraient jouer un rôle significatif dans la mise en place, le renforcement et l'intégration des organisations de la société civile et des coopératives.
 2. Des actions locales spécifiques pourraient se concentrer sur la planification d'infrastructures, leur construction et l'entretien, y compris les installations de stockage dans le but de réduire des pertes après récolte.
 3. Un autre secteur d'action envisageable est la création/le fonctionnement de marchés locaux. Tout produit alimentaire passe par les opérateurs locaux. L'amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux marchés locaux et l'augmentation de leur pouvoir de négociation sont cruciales pour améliorer les moyens de subsistance des ruraux. Un marché local prospère est le meilleur indicateur du dynamisme au niveau local.

4. Un autre rôle possible des autorités locales est l'identification des pauvres et vulnérables afin de les intégrer dans les mécanismes de protection sociale. Elles sont les mieux placées pour identifier ceux qui en ont besoin.
 5. Finalement, l'engagement des autorités locales peut se concrétiser dans le soutien à l'éducation à la nutrition, y compris en ce qui concerne les bonnes pratiques de conservation et d'hygiène. Les femmes devraient particulièrement être ciblées dans ces programmes.
- Pour stimuler le développement local en général et la sécurité alimentaire notamment, la Commission aimerait voir l'émergence des partenariats actifs entre les régions du nord et du sud. A notre avis, les régions du nord peuvent devenir des partenaires importants de coopération basée sur les relations entre pairs et l'apprentissage partagé. Les partenariats ne doivent pas nécessairement être restreints à la coopération Nord-Sud, mais peuvent également stimuler les contacts Sud-Sud par les réseaux de régions de coopération et d'autorités locales. Néanmoins, dans ces partenariats, les régions du nord doivent être prêtes à investir dans des relations à long terme avec leurs partenaires locaux, et accepter que leur action soit encadrée dans les stratégies nationales où leur rôle sera davantage d'une part la facilitation et le partage des connaissances. La Commission européenne, en utilisant les instruments existants (instruments thématiques pour la sécurité alimentaire et le soutien aux autorités locales), est prête à les assister dans cet effort.

- Concrètement, avec son programme thématique "Acteur Non Etatiques et autorités locales" la Commission européenne encourage et finance les partenariats entre autorités locales européennes et celles des pays en développement. Des actions très concrètes, ne touchant pas directement à la sécurité alimentaire mais qui peuvent agir sur celle-ci par "capillarité", pourraient ainsi être financées à travers ce programme. Pour mémoire, un appel à propositions pour des actions concernant plusieurs pays est actuellement ouvert (jusqu'au 25 Février 2010) pour un montant de 27,3 millions d'€ et je vous invite à consulter à ce sujet le site web d'EuropeAid. Ce programme finance également des actions dans certains pays prioritaires (12 en 2008) et je vous invite, si votre pays bénéficie de ce programme, à consulter le site web de la Délégation de l'UE de votre pays pour en savoir plus.
- Le sommet d'aujourd'hui a montré une réelle volonté de vous impliquer désormais davantage dans la coopération et si vous êtes décidés à donner une haute priorité à objectif dans votre programme de coopération, je vous invite également à participer activement au symposium européen sur le développement rural qui sera conjointement organisé par la Commission européenne et l'Espagne en Septembre 2010, à Segovie.